

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-21

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi vingt-neuf septembre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 23 septembre 2025 qui a été adressée par mail le 23 septembre 2025.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE (8)

Nombre de membres en exercice : 8

Date de convocation : 23/09/2025

Nombre de membres présents : 8

Date de la publication en ligne : 03/10/2025

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : Carte Avantages Jeunes 2024/2025

Pour rappel, la carte permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de réductions et de gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il est proposé de renouveler l'opération pour 2025/2026 avec les mêmes critères d'attribution qu'en 2024. La carte sera disponible à compter de septembre 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer la carte avantages jeunes aux personnes de la commune selon les critères suivants :
 - Age: de 6 à 20 ans
 - Gratuite avec la démarche volontaire de venir s'inscrire en mairie,
- **Précise** que son coût pour la commune sera de 9 € par carte,
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer la convention avec l'organisme organisateur.

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 29 septembre 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-21 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE



Le Maire,
Isabelle TISSOT

